

Conseil de développement
Séance plénière du mercredi 13 octobre 2010

Réunion de rentrée

Participants

Membres du CdD : Maurice ABEILLE, Jocelyne ABJEAN, Marie-Pierre ANDRE, Michel ANDRE, Sagario ARROYO-FERNANDEZ, Jean-Lou ATCHICANON, Danièle BABEY, Arielle BAGDASSARIAN, Yvette BAILLY, Georges BAVUZ, Astrid BEAUMIER, Dominique BERTIN, Jérôme BILLARD, Alain BONMARTIN, Jacques BONNIEL, Christian BORDONE, Jean-Louis BOULLU, Anne BOUSQUET, Paulette BROUSSAS, Michel BRULEY, Virginie BRUNOT D'ANTERROCHES, Marie-André BUISSON, Gérard CALLE, Sylvain CAMUZAT, Joël CERINI, Didier CHARBONNEL, André CHASSIN, Jean-Claude CHENU, Sylvie CHEVALIER, Maurice CHEVRETON, Malica CHIKH, Maurice CHRETIEN, Virginie CHULIO, Gérard CLAISSE, Jean CLEMENT, Mathias COPY, Michèle DALON, Mehdi DERKAOUI, Alain DORIEUX, Philippe DROGNAT-LANDRE, Philippe DUJARDIN, Pierre DUMONT, Jean-Michel DUVERNOIS, Marie-Christine ERNOUX, Martine EYGLUNENT, Denis EYRAUD, Khaddaudj FATNASSI, Agnès FAUDON, Émilie FAUQUEMBERG, Nathalie FERRAND, Etienne FILLOT, Christian FOURNIAU, Yves FOURNIER, Jean FREBAULT, Marie-Cécile GALLAND, Gilles GALLO, Alain GARCIA, Décio GONCALVES, Bruno GUICHARD, Isabelle HERPIN-KAY, Serge HUMBERT, Jeanne-Marie HUTREL, Henri JACOT, Jean-Paul JACQUET, Bernard JACQUIER, Bernard JOIGNETTE, Jean-Baptiste LACHANA, Daniel LACHENAL, Bruno LACHNITT, Fabien LAFAY, Michel LAGARDE, Alain LAPIERRE, Benjamin LEFEVRE, Ronan MAHEO, Philippe MARIN, Jean-Jacques MARTIN, Stéphane MARTINEZ, Jean-Paul MASSON, Jean-Baptiste MAYET, Christian MAZUC, Luc MAZURELLE, Michel MERTZWEILLER, Alice MILLET, Nicolas MILLET, Gérard MINARD, Pierre MOLLET, René MORNEX, Régis NEYRET, Robert OLIVIERI, François-Xavier PATROUILLARD, Patrik PAUPY, Pierre PEILLON, Emmanuel PERNIN, Fabien PERRUSSEL, Leu PLOU-CHILLES, Marie-Aude POISSON, André POLLET, Georges POTHIN, Françoise PREVOSTO, Vincent PROD'HOMME, Gérard RAULIN, Paul RAVEAUD, Danièle REJANY, Michel REVOL, Pierre ROBIN, Paul ROCHE, Marie-Jocelyne RONJAT, Jean-Jacques ROQUETTE, Adine ROUVEURE, Pierre-Jean ROZET, Myriam SACERDOTE-PERONNET, Anna SARNER, Virginie SERTIER, Marion SESSIECQ, Michel SHOSHANY, Jérôme SONNIER, Geneviève SOUDAN, Aurore TALEFAISSE, Pierre Yves TESSE, Hugo TRENTESAUX, Jean-Paul TRUCHET, Bruno VANANTY, Jacques VIALETTES, Dominique VILLARD, Marie-Françoise VILLARD, Véronique VRAY, Jacques WELKER, Taina ZEIGERMAN

Grand Lyon - Direction de la Prospective et du Dialogue Public : Marine BONTEMPS, Lisa BRIEL, Emmanuelle GUEUGNEAU.

Société Ubiquus (rédacteur) : Ba Dat NGUYEN.

La séance est ouverte à 18 heures 20 sous la présidence de Jean Frébault.

En préambule, Jean Frébault précise que cette première séance plénière du Conseil de développement renouvelé visera à présenter les chantiers en cours et à venir, ainsi que les grandes questions sociétales qui font débat, en lien avec le Grand Lyon. Les membres du Conseil de développement seront invités à s'inscrire à différents groupes de travail et le débat portera également sur les sujets d'auto-saisine potentiels pour l'instance.

Gérard Claisse souligne la singularité du Conseil de développement, instance dont le fonctionnement est susceptible de varier d'une agglomération à l'autre. Cet espace de dialogue offre aux forces vives de l'agglomération l'opportunité rare de se rencontrer et de confronter leurs points de vue sur des sujets qui relèvent de la prospective.

Le Conseil de développement s'est affirmé comme un vivier d'idées et a contribué à l'inscription de certaines problématiques à l'agenda politique. Depuis quatre ans, ce dispositif a permis aux représentants de la société civile de prendre part à la réflexion sur les enjeux de l'agglomération. A ce titre, le Conseil de développement a acquis une réelle légitimité aux yeux de l'institution Grand Lyon. La discussion est totalement libre, les participants étant invités à exprimer des positions en marge de celles de l'Institution.

Au sein de l'exécutif, Gérard Claisse veille à ce que les saisines du Conseil de développement portent sur des questions stratégiques déterminantes pour l'avenir de l'agglomération. Par le passé, les saisines ont parfois été tardives sur certains dossiers, ce qui a limité la portée des recommandations du Conseil de développement. Gérard Claisse s'assurera que l'instance soit saisie davantage en amont des dossiers. Enfin, il conviendra de définir un dispositif de suivi des contributions et propositions du Conseil de développement.

Jean Frébault salue l'implication et la volonté politique dont Gérard Claisse fait preuve en tant qu'élu référent. Cette fonction, qui n'existe pas toujours dans d'autres conseils de développement, contribue fortement à l'efficacité du Conseil de développement.

I. Le Bureau du Conseil de développement

Le Bureau se compose de deux représentants désignés par collègues et de représentants des différents groupes de pilotage. Tout membre titulaire du Conseil de développement est libre de présenter sa candidature au Bureau. A l'issue du vote par correspondance (clôturé le 19/11), par courrier classique ou électronique, le résultat des élections sera annoncé la semaine du 29 novembre. Le Bureau renouvelé sera installé le 7 décembre.

Suite aux discussions collectives qui ont eu lieu dans chacun des collègues récemment réunis, des candidatures ont émergé. Les candidatures exprimées à ce jour sont les suivantes :

Collège citoyens volontaires

- Alice Millet ;
- Virginie Bruno d'Anterroches ;
- Khaddadj Fatnassi.

Collège vie associative

- Marion Sessiecq ;
- Isabelle Herpin-Kay ;
- Alain Dorieux.

Collège personnes qualifiées

- Hervé Chaine ;
- Philippe Dujardin.

Collège organismes publics

- Bernard Jacquier ;
- Fabien Lafay ;
- Myriam Peronnet.

Collège acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles, syndicats

Le collège a souhaité reconduire le mode de représentation retenu par le Conseil de développement sortant en désignant un représentant du monde économique et un représentant du monde syndical. Sont aujourd'hui candidats :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon ;
- Pierre-Jean Rozet pour les syndicats.

Collège représentation territoriale

Dans ce collège, il a été proposé de désigner un représentant des Conseils de quartiers et un représentant de l'Union des comités d'intérêt locaux (UCIL).

- Patrik Paupy ;
- Denis Eyraud.
- Luc Mazurelle ;
- Mehdi Derkaoui.

Jean Frébault invite les intéressés à se concerter afin de déterminer s'ils souhaitent maintenir leurs quatre candidatures.

Ces listes restent ouvertes à d'autres candidatures éventuelles, manifestées par courriel ou courrier postal avant la date du 22 octobre.

Les membres du Bureau seront libres de renoncer à leur mandat avant l'échéance de trois ans. Le cas échéant, des élections à mi-mandat seraient organisées afin de les remplacer.

Pierre Mollet présente sa candidature au collège des citoyens volontaires.

Jean Frébault invite l'intéressé à exprimer sa candidature selon la procédure évoquée précédemment.

Philippe Drogat-Landré s'enquiert de la possibilité de prendre part au vote depuis l'étranger.

Emmanuelle Gueugneau précise que la procédure de désignation des membres du Bureau fera l'objet d'un rappel par courrier électronique. La liste des candidats sera également diffusée par ce biais. Les personnes qui le souhaitent pourront prendre part au vote par internet.

Jean Frébault ajoute que les deux candidatures recueillant le plus de voix seront retenues au sein de chaque collège.

Gérard Claisse rappelle, comme il l'avait fait lors des séances d'information et d'échanges de rentrée, que les collègues constituent une porte d'entrée au Conseil de développement, mais qu'ils importent peu par la suite dans les discussions. L'essentiel réside dans la diversité des points de vue des membres du Conseil de développement.

II. Feuille de route du Conseil de développement

Le Conseil de développement devra trouver un équilibre entre l'actualité, les sujets de préoccupation des citoyens et le calendrier des politiques publiques. Afin de réguler efficacement la charge de travail, la limite sera fixée à cinq groupes de travail simultanés.

Par ailleurs, les contributions du Conseil de développement feront l'objet d'un suivi et le dialogue avec l'institution communautaire sera renforcé. Il serait souhaitable que les préconisations du Conseil soient inscrites dans les délibérations de l'Assemblée communautaire lorsqu'elles seront retenues. En tous les cas, l'exigence d'un meilleur suivi des contributions a été exprimée pour la période à venir.

Le Conseil de développement poursuivra sa démarche d'ouverture aux publics sous-représentés et aux territoires extérieurs à l'agglomération. A ce titre, deux forums avaient été organisés à l'attention des jeunes à l'occasion du SCOT et du Plan Climat Énergie. Par ailleurs, la composition du Conseil de développement s'est sensiblement rajeunie. La coopération avec les Conseils de développement des agglomérations voisines, ainsi qu'avec les différentes instances de démocratie participative se poursuivra.

Les commissions structurent les thématiques du Conseil de développement et remplissent une fonction de suivi et de veille. Pour leur part, les groupes de travail sont constitués pour une durée qui varie selon le calendrier donné et assurent une production directe. Il est apparu nécessaire de clarifier les rôles respectifs de ces instances.

Enfin, l'indépendance, l'écoute d'autrui et la mise en avant d'une intelligence commune au service du bien commun comptent parmi les valeurs qui gouvernent les travaux et réflexions du Conseil de développement.

Yvette Bailly souhaite savoir à qui revient la responsabilité de piloter les groupes de travail.

Jean Frébault répond que la préparation et la conduite des groupes de travail est assurée par une équipe de pilotage, avec l'appui de la Mission Participation citoyenne. Au sein des groupes travail existants, les équipes pourront être complétées. S'agissant des chantiers futurs, les groupes de travail et les équipes de pilotage restent à constituer.

Gérard Claisse ajoute que l'animation d'un groupe de travail requiert de l'engagement et de la bonne volonté, en dépit de l'ingénierie déployée par la Mission participation citoyenne et les services du Grand Lyon.

III. Présentation des chantiers en cours et à venir : thématiques et modalités

1. Chantiers

a. Déplacements

A l'initiative des élus du Grand Lyon et du Sytral, la commission Aménagement & Déplacements assure le suivi du Plan de Déplacement Urbain (PDU). Le Conseil de développement travaille actuellement sur **la thématique du stationnement**. Par ailleurs, une saisine devrait prochainement porter sur les modes doux, modes de déplacement non motorisés et non polluants comme le vélo et la marche

b. Aménagement

Le Conseil de développement combine les approches sociétales et environnementales avec celle de l'aménagement urbain.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) vient de déboucher sur une enquête publique et sera approuvé en fin d'année. Dans ce cadre, le Conseil de développement a été saisi ces dernières années sur des thématiques spécifiques et variées : l'approche citoyenne de la densité, le devenir de la ceinture verte, la mixité sociale, etc.

Ce chantier se poursuivra certainement au travers de saisines comme celles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Grand Lyon sur la mise en œuvre du SCOT.

Concernant le SCOT, le rapport de la commission d'enquête publique sera publié la semaine du 18 octobre sur le site du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le maître d'ouvrage du SCOT et de sa mise en œuvre.

c. Cohésion Sociale & Solidarité

Le Conseil de développement porte une attention particulière aux thématiques du logement, de la précarisation, de la mixité sociale et de la représentation des publics défavorisés dans le débat public ; attention amplifiée par le contexte de crise actuel.

d. Environnement

Depuis sa création, le Conseil de développement s'est fortement investi dans les démarches liées à la prise en compte des questions environnementales dans les politiques publiques : agenda 21, chantier Plan Climat-Energie, grille citoyenne des « quartiers durables ». Une saisine est prévue sur le thème du traitement des déchets.

e. Développement économique

Le Conseil de développement est compétent sur le sujet, mais il existe des instances spécifiquement dédiées au développement économique. Cependant, la nécessité d'y sensibiliser l'ensemble des membres du Conseil de développement a été soulignée par les représentants du monde économique. A ce titre, des séances d'information-débat ont été organisées sur ce sujet. Une saisine du Conseil de développement est envisagée sous l'angle de l'économie sociale et solidaire.

f. Construction métropolitaine

Les 4 Conseils de développement de la région urbaine de Lyon (RUL) se sont engagés à réfléchir collectivement sur la construction métropolitaine. Il est fortement souhaité qu'une démarche de travail soit lancée autour, notamment du sentiment d'appartenance métropolitaine. La volonté politique de voir ce chantier progresser est forte.

2. Modalités de travail

Jean Frébault présente les groupes de travail existants.

- **Déplacement et stationnement**

Ce groupe de travail s'inscrit dans la mission confiée au Conseil de développement en matière de suivi du PDU.

- **Plan climat énergie**

Le plan climat en est arrivé à sa phase charnière, qui porte sur les scénarios et le plan d'action. En juin 2010, le Conseil de développement a produit une contribution sur le thème de « la co-responsabilité citoyenne dans la construction d'une métropole plus sobre en carbone et en énergie ». L'année 2011 sera consacrée au suivi du plan d'action.

- **Densité et qualité urbaine**

Ce groupe a été initié par les élus du SCOT afin de recueillir le point de vue des citoyens sur la question de la densité urbaine. Les débats ont montré que la qualité urbaine – dont la densité n'est qu'un des ingrédients – joue un rôle déterminant dans l'opinion que les citoyens se font d'un lieu d'habitat.

Les nouveaux groupes de travail porteront sur les chantiers suivants :

- **Modes doux**

Ce thème fera suite à celui du stationnement dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains. Par modes doux il faut entendre les vélos, la marche, la trottinette, etc.

- **Développement économique**

Bien que la saisine annoncée porte sur l'économie sociale et solidaire, il serait souhaitable que les réflexions concernent le monde économique dans sa globalité.

- **Habitat**

Le vice-président Olivier Brachet souhaite saisir le Conseil de développement sur des champs spécifiques dans le cadre du futur Plan Local de l'Habitat (PLH).

- **Construction métropolitaine**

Les travaux menés en collaboration avec les trois autres Conseils de développement seront poursuivis. Ils porteront sur les améliorations possibles en matière de gouvernance et de représentation de la société civile dans l'organisation multipolaire métropolitaine. Par ailleurs, une réunion des représentants des quatre Conseils de développement se tiendra avant fin 2010 sur les travaux de prospective en cours. Enfin, une réflexion sera conduite en partenariat avec la Région Urbaine de Lyon sur le thème du sentiment d'appartenance métropolitaine.

IV. Calendrier de travail

Les commissions « Aménagement et Déplacements » et « Solidarité et Cohésion Sociale » se réuniront normalement avant fin 2010. Pour leur part, les groupes de travail existants se réuniront sur le dernier trimestre 2010 et début 2011.

Parallèlement aux groupes de travail, les débats pourront se tenir dans un cadre plus informel. Ainsi, des séances d'information-débat seront organisées, notamment sur le thème de la construction métropolitaine ou de la réforme des collectivités territoriales. Leurs objectifs seront, par exemple, d'évoquer le renforcement des intercommunalités, de clarifier les concepts de métropole et de pôle urbain métropolitain ou encore d'analyser l'impact du Grenelle 2 au niveau local.

Par ailleurs, un cycle de conférences-débats s'ouvrira en partenariat avec l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines sur le thème de la « La place du Marché » avec une première manifestation le 14 octobre sur le thème « Confiance et insécurité ».

Le Conseil de développement prendra également part aux événements suivants :

- journées des communautés urbaines de France : 14 et 15 octobre ;
- conférence locale énergie climat : 21 octobre, 5 et 8 novembre ;
- assises de la politique de la Ville : 30 novembre et 11 décembre ;
- forum de lancement de la mise en œuvre du SCOT : printemps 2011 ;
- rencontres de la Coordination nationale des Conseils de Développement. Fin octobre, un ouvrage portant sur les dix ans d'existence des Conseils de développement sera publié en partenariat avec le CERTU. Une rencontre nationale se tiendra fin mars 2011 à Angoulême sur le thème de l'impact de la réforme territoriale ;
- rencontres de l'ADELS, association dédiée au développement de la démocratie locale.

Dans le cadre d'un cycle destiné aux Conseils de quartiers de la Ville de Lyon, Gérard Collomb animera le 6 novembre une conférence consacrée au Plan de mandat et aux grands projets. Gérard Claisse invite les membres du Conseil de développement qui seraient intéressés à participer à cette conférence.

V. Thématiques de travail suggérées lors des séances de rentrée

Les propositions des thématiques de travail pour le Conseil de développement ayant émergé lors des séances d'information et d'échanges par collège et qui pourront être de futures autosaisines ont été recensées par l'équipe de la Mission Participation citoyenne. .

L'enjeu porte sur la définition de problématiques qui n'ont pas encore été traitées par d'autres instances professionnelles ou citoyennes de l'agglomération.

- **Culture**

S'agissant de la culture, les suggestions concernaient la multi-culturalité et la citoyenneté. La dimension culturelle occupe une importance croissante dans l'identité des territoires et l'approche citoyenne du sentiment d'appartenance territoriale.

- **Précarisation**

Le Conseil de développement sortant s'était déjà saisi de cette thématique, qui reste fortement d'actualité compte tenu de la crise. Elle pourrait être traitée sous l'angle de la pauvreté et du vieillissement.

- **Patrimoine**

Les suggestions concernaient non seulement le patrimoine bâti, mais aussi le patrimoine immatériel et la mémoire. Cette thématique représente à la fois un enjeu économique et une composante essentielle de l'identité urbaine de l'agglomération et du « bien commun ».

- **Territoire**

Les propositions ont porté sur la réforme territoriale, la coopération métropolitaine, ainsi que le lien entre le Conseil de développement et Conseils de quartier. Gérard Claisse porte un intérêt particulier à ce dernier sujet, qui sera abordé lors de la réunion du 6 novembre.

- **Connaissance et Université**

Il est ressorti des séances de septembre les sujets suivants : la société de la connaissance, le renforcement de la visibilité de la métropole des savoirs, la place de l'université comme acteur de développement local, la reconnaissance des diplômes et des équivalences et la formation tout au long de la vie.

- **Développement économique**

Il a été suggéré d'envisager le « travail » comme dé de lecture pour l'ensemble des autres chantiers. Les autres thématiques portent sur la prise en compte des besoins des entreprises par les politiques publiques, la production de valeur, l'économie de la connaissance en Europe, le recrutement et les nouvelles habitudes de consommation.

Jean Frébault souligne que le Conseil de développement ne pourra probablement pas aborder l'ensemble de ces sujets avec pertinence. Par conséquent, il conviendra d'identifier des angles d'approche intéressants.

- **Environnement**

Le besoin d'information sur la portée de la loi Grenelle 2 a été souligné. Les autres sujets de réflexion proposés concernent les stratégies nationales de recherche et d'innovation en développement durable, le plan climat énergie et le traitement des déchets. Sur ces deux derniers sujets, des saisines sont en cours.

- **Participation citoyenne**

Certains membres souhaiteraient que le Conseil de développement mène une réflexion sur les améliorations possibles en matière de participation citoyenne dans l'agglomération.

- **Sécurité**

Il a été proposé que le Conseil de développement se saisisse du thème de la sécurité. Cette proposition paraît pertinente à Jean Frébault, qui estime que le sujet pourrait être abordé autrement que dans le cadre d'un discours sécuritaire.

- **Communication externe**

Des réflexions seront à mener sur le renforcement de la visibilité du Conseil de développement et de son aura vis-à-vis de la presse locale. Par ailleurs, il serait souhaitable de renforcer la diffusion des réflexions du CdD auprès des élus et du grand public.

- **Aménagement et déplacements**

Une question a été soulevée au sujet de l'évolution de la gouvernance des déplacements dans l'agglomération lyonnaise. Par ailleurs, il a été demandé que les enjeux de la révision du Plan Local d'Urbanisme soient mieux explicités.

Pour Jean Frébault, cette liste est déjà très large et il conviendrait de hiérarchiser les propositions. Pour sa part, il a ressenti, à l'écoute des débats des différents collègues, que trois thématiques se sont plus particulièrement dégagées : **la précarité, le patrimoine et la participation citoyenne**. Aussi, il propose d'inscrire ces thématiques à l'agenda du Conseil de développement.

Pour autant il ne s'agit pas d'abandonner les autres préoccupations, qui peuvent être abordées de différentes manières. Par exemple en mettant en place un groupe de veille comme cela avait été le cas pour les prisons. Certains thèmes pourraient aussi être traités par le biais de séances d'information-débat ou être intégrés comme dimension à prendre en compte dans les chantiers en cours ou prévus.

VI. Débat

Santé et environnement

Joël Cerini note que de nombreux acteurs du secteur de la santé sont représentés au sein du Conseil de développement. Il y voit l'opportunité de se saisir de la thématique de la santé, qui mérite selon lui d'être traitée en priorité.

Selon Khaddadj Fatnassi, la communication est la clé d'une recherche collective des solutions aux problématiques soulevées au cours de cette séance.

Alain Dorieux estime que le chantier « environnement » mériterait d'être abordé en lien avec celui de la santé. Ainsi, il semblerait pertinent d'examiner la relation entre l'environnement et le mode de vie.

Selon Jean Frébault, une telle approche pourrait être développée dans le cadre de la Conférence locale Energie Climat.

Denis Eyraud estime que le Conseil de développement devrait examiner les thématiques suivantes « organisation des politiques de santé publique dans l'agglomération » et « tourisme et progrès ».

Jean Clément suggère de traiter la thématique de prévention et de promotion des politiques de santé, qui touche également à la formation et à l'éducation.

Jean Frébault souligne que le thème de la santé pourrait être combiné à de nombreux autres thèmes, tels que celui de la politique de la Ville.

Jean-Paul Jacquet s'associe à la proposition de traiter conjointement les thématiques « santé » et « environnement ». A ce titre, il propose de retenir le sens anglo-saxon du terme environnement, qui inclut le mode de vie, l'alimentation et les addictions. Cette approche permettrait de rejoindre les thématiques « éducation » et « formation ».

Cohésion sociale et solidarité

Jean-Claude Chenu se déclare choqué par la précarité extrême dans laquelle vivent les habitants du bidonville situé à proximité de la Part-Dieu. Il se demande si des actions ont été engagées par les autorités sur ce sujet grave. Dans le cas contraire, il serait opportun que le Conseil de développement trouve le moyen de faire progresser ce dossier.

Jean Frébault indique que les membres du Conseil de développement partagent ce malaise. Dans le cadre du chantier « solidarité et cohésion sociale », la réflexion pourrait porter sur les actions à envisager.

Benjamin Lefèvre observe que la question des solidarités inter-générationnelles n'a pas été abordée, alors qu'il s'agit d'une thématique transversale. Il espère que le Conseil de développement engagera une réflexion sur ce sujet, qui rejoindrait les thématiques de précarité, de santé et d'environnement.

Aménagement, construction métropolitaine

Selon Mathias Copy, le Conseil de développement devrait se concentrer sur les compétences propres au Grand Lyon.

Le projet de rénovation de la gare Part-Dieu devrait être prochainement entériné. La démolition de l'immeuble Part-Dieu, situé sur la place Charles Béraudier est en cours. Ces travaux d'aménagement suscitent des craintes, notamment celle de voir le quartier évoluer à la manière de La Défense, à Paris. Par ailleurs, une concertation de qualité a été engagée concernant le quartier Garibaldi : les propositions des Conseils de quartier devraient être entendues.

Il s'agit donc d'un chantier crucial, à l'échelle communautaire et extra-communautaire. La gare de la Part-Dieu accueille 90 000 voyageurs par jour, tandis que le centre commercial est l'un des plus vastes d'Europe.

Jean Frébault explique que le Conseil de développement n'a pas vocation à examiner les projets d'aménagement urbains, mais plutôt les stratégies d'agglomération et les politiques publiques. Pour autant, le Conseil de développement pourrait être régulièrement informé sur les grands projets.

Cependant, le Conseil de développement n'a jamais limité son action aux compétences spécifiques du Grand Lyon. Certaines thématiques qui présentent un intérêt crucial pour la société civile se situent à la frontière de ces compétences : c'est le cas de la santé, par exemple.

Michel Shoshany propose d'élargir la thématique « tourisme et congrès » aux enjeux pour l'agglomération du développement du transport aérien low-cost, dont le trafic progresse au rythme de 20 % par an. Il paraît souhaitable d'évaluer les opportunités et les menaces que ce phénomène représente pour l'agglomération.

Jean-Paul Truchet évoque la réflexion qui sera engagée en 2011 sur la nouvelle échelle métropolitaine. Il souhaite savoir si le Conseil de développement a déjà initié des réflexions thématiques sur les déplacements entre la métropole et l'extérieur. Par ailleurs, il souligne que la croissance de la métropole soulève la question de la place des individus et de leur cohabitation dans une aire de dimension quasi-régionale.

Jean Frébault juge cette remarque pertinente. Il invite Jean-Paul Truchet à s'inscrire au groupe de travail construction métropolitaine.

Régis Neyret signale que la Région Rhône Alpes organisera le 2 décembre à Saint-Romain-en-Gal une conférence sur le thème des nouvelles formes de tourisme dans l'aire métropolitaine.

Jacques Vialettes fait part de son intérêt pour le sujet de l'échelle métropolitaine, qui est étroitement lié aux thématiques de la santé, de l'économie et de l'identité. Selon lui, le groupe de travail devrait se pencher sur la gouvernance, la relation avec les autres Conseils de développement, mais aussi établir le diagnostic des outils existants en matière de construction métropolitaine.

Précarité, patrimoine, participation citoyenne

Paul Raveaud se déclare favorable au traitement de ces trois thématiques. Il souligne leur caractère transversal et le fait qu'aucune compétence technique particulière n'est requise pour les traiter. Les travaux pourraient donc être engagés sur le champ dans le cadre des commissions et groupes de travail existants.

Jean Frébault répond que si ces sujets devaient être retenus, il reviendrait au Bureau de définir le calendrier et les moyens correspondants en fonction de la disponibilité et de l'implication des membres du Conseil.

Selon Jean-Paul Masson, le patrimoine culturel et historique pourrait être un vecteur de solidarité dans l'agglomération. La conservation de la mémoire pourrait être un facteur de lien social, dans la mesure où l'Histoire recèle des initiatives solidaires dont le monde moderne pourrait s'inspirer.

Jocelyne Abjean fait part de l'attachement du collectif « Paroles de femmes » aux quartiers populaires et déplore l'oubli dans lequel cette thématique sombre progressivement. Il s'agit pourtant d'une thématique transversale qui rejoint notamment celles de l'accès des populations précaires à l'éducation et à la santé, de la culture, de la démocratie participative, du logement et de l'avenir des jeunes.

Jean Frébault souhaite la bienvenue au collectif « Paroles de femmes » au sein du Conseil de développement.

Jean-Lou Atchicanon suggère au Conseil de développement de traiter les thèmes de la précarisation et de la paupérisation, qui s'accroissent sous l'effet de la crise. Ces facteurs conduisent des familles précaires à subir la menace d'une expulsion locative.

Par ailleurs, il s'interroge sur les conséquences de la réforme territoriale sur le Grand Lyon et le Conseil de développement si elle venait à être votée.

Jean Frébault répond qu'une séance d'information sera consacrée à la réforme territoriale.

Pierre Peillon observe que le document de contribution au plan de mandat met notamment l'accent sur la notion de métropole solidaire, qui pourrait constituer un angle d'approche plus positif, fédérateur et transversal que celui de la précarité croissante.

Par ailleurs, Pierre Peillon souhaite savoir si le Conseil de développement a déjà mené une réflexion sur le thème de l'identité de l'agglomération lyonnaise.

Jean Frébault répond que ce sujet a été abordé dans le cadre du chantier Lyon 2020 lors du précédent mandat. Néanmoins, des suites pourraient lui être données.

Jacques Welker souligne le caractère essentiel du nouveau chantier « participation citoyenne » dans un contexte marqué par la croissance de l'aire métropolitaine.

Selon Pierre-Yves Tesse, il existe un lien étroit entre la participation citoyenne et la création d'un comité de suivi des contributions du Conseil de développement. Afin de garantir l'engagement et d'entretenir la motivation des membres du Conseil de développement dans la durée, il est indispensable de créer des indicateurs de suivi de leurs contributions.

Xavier Patrouillard suggère que le Conseil de développement se saisisse des thématiques « santé », « précarité » et « vieillissement ». La prise en charge des personnes âgées précaires en maison de retraite est une problématique dont l'urgence augmente.

Patrick Paupy juge nécessaire de développer et de promouvoir les pratiques de démocratie participative au sein des communes de l'agglomération, afin de renforcer la proximité entre les citoyens, les élus et les services techniques. La culture de la concertation et de la participation mériterait de se diffuser au-delà des services du Grand Lyon.

Sécurité

Christian Mazuc observe que l'insécurité ou plutôt une certaine incivilité croissante, figure au premier rang des préoccupations de la société civile. Ce thème pourrait être abordé dans tous les groupes de travail, puisque l'incivilité se manifeste notamment dans les déplacements.

Jean Frébault rappelle que le thème de la sécurité est déjà traité par de nombreuses instances et qu'il reviendrait au Conseil de rechercher un angle d'approche inédit.

Fabien Perrussel distingue deux thématiques prioritaires. Il propose de croiser la précarisation et le vieillissement démographique, avec les thèmes de la sécurité, de l'aménagement et des déplacements. En effet, Fabien Perrussel envisage la sécurité sous l'angle de la tranquillité, du cadre de vie et donc, des aménagements.

Jean-Paul Masson a observé dans certains quartiers de Villeurbanne une montée progressive de la violence verbale. Il serait souhaitable que le Conseil de développement engage une réflexion sur ce sujet afin d'aider les Conseils de quartier à faire face au phénomène.

Selon Joël Cerini, le thème de la sécurité devrait être traité en priorité par le Conseil de développement. Le climat actuel est explosif dans certains quartiers et il apparaît urgent d'apprendre aux individus à cohabiter. Malheureusement, il semble difficile de remédier aux incivilités, dans la mesure où elles ne peuvent être punies. Joël Cerini suggère que le Conseil de développement engage une étude de grande ampleur en partenariat avec les services compétents en matière de sécurité.

Développement durable

Selon Alain Bonmartin, il serait souhaitable de croiser certaines des thématiques de travail proposées par les membres du Conseil de développement afin d'en renforcer la portée. Un thème transversal semble se dégager des travaux des commissions et des groupes de travail, celui du développement durable. Le 27 juillet, la stratégie nationale de développement durable a été adoptée et deviendra prochainement une référence opposable. Il serait donc opportun d'aborder les différentes thématiques proposées sous cet angle.

Alain Bonmartin souligne que la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », qui a débouché sur la création de l'Agence régionale de santé, constitue un cadre très rigide. Il serait donc difficile pour le Conseil de développement de se positionner par rapport à des orientations qui lui échappent.

Enfin, Alain Bonmartin voit effectivement un lien entre santé, développement durable, formation et éducation. C'est probablement sous l'angle de la formation tout au long de la vie que le Conseil de développement pourra aborder le thème de la santé, mais dans un cadre très contraint.

Suivi des contributions du Conseil de développement

Anne Bousquet rappelle que la Commission cohésion sociale a rédigé une contribution sur le thème « mixité sociale et vivre ensemble ». Elle s'interroge sur le devenir de ces préconisations. Il serait souhaitable que les membres du Conseil de développement puissent rencontrer les élus et s'assurer qu'une suite est donnée à leur travail.

Jean Frébault précise que le dossier a été remis avant l'été. Lors d'une séance de travail à venir, il serait envisageable de prévoir une intervention des élus et des opérateurs.

Christian Bordonne suggère de prendre contact avec les autres Conseils de Développement afin de mutualiser au niveau national les préconisations sur des thématiques communes et de les faire remonter jusqu'au plus haut niveau de l'État.

Jean Frébault rappelle qu'une initiative de ce type avait été engagée sur le thème de la réforme territoriale.

Xavier Patrouillard s'inquiète de voir le Conseil de développement définir des thématiques de travail sans établir au préalable un bilan des actions engagées, notamment par l'agglomération. Par ailleurs, dans le cadre du plan de mandat 2009-2014, plusieurs chantiers mentionnés lors de la réunion plénière ont déjà été initiés dans les services du Grand Lyon.

Xavier Patrouillard souligne la nécessité d'établir des indicateurs de suivi de la politique de l'agglomération.

Emilie Fauquemberg soutient l'idée de la mise en place d'un comité de suivi des contributions du Conseil de développement, avec des indicateurs de pilotage qui permettraient d'évaluer les résultats des propositions passées et de calibrer les propositions futures.

Travail

Pierre Mollet s'étonne que la thématique du travail n'ait pas été retenue en tant que telle.

Jean Frébault répond qu'une réflexion pourrait être engagée afin de déterminer si le Conseil de développement pourrait apporter une contribution pertinente sur le sujet.

Développement économique et économie solidaire

Selon Adine Rouveure, le Conseil de développement devrait, en partenariat avec la coordination nationale des Conseils de développement, formuler des propositions en matière d'économie sociale et solidaire au nom des villes de France lors du G20.

Jean Frébault répond que cet objectif ambitieux pourrait constituer une opportunité pour les Conseils de développement à renforcer leur collaboration. Plusieurs Conseils de développement ont commencé à travailler sur le thème de l'économie sociale et solidaire.

Xavier Patrouillard souligne la pertinence du chantier « économie sociale et solidaire ».

Ronan Maheo s'interroge sur le lien entre le CESR et le Conseil de développement. Il rappelle qu'un schéma sectoriel sur l'économie sociale et solidaire a été rédigé deux ans auparavant.

Par ailleurs, il se déclare favorable à la création d'un comité de suivi. Il propose de désigner des porteurs de projets qui auraient la charge d'assurer le suivi d'actions concrètes et factuelles.

Enfin, Ronan Maheo souhaite savoir si le président du Conseil de développement est membre d'un collège ou s'il a été nommé à son poste.

Culture

Bernard Jacquier estime qu'université, savoir, culture et patrimoine sont des sujets étroitement liés. Lors du précédent mandat, les travaux du Conseil de développement ont porté sur le thème de la métropole des savoirs. Cette réflexion mériterait d'être approfondie, puisque la culture représente un enjeu économique et un facteur de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération. La culture contribue à une meilleure connaissance réciproque entre les citoyens et par là-même, à améliorer la sécurité. Enfin, le concept de métropole des savoirs pourrait être valorisé dans la communication externe de l'agglomération afin d'accroître son rayonnement national et européen.

Égalité entre les femmes et les hommes

Paulette Broussas souligne la nécessité de traiter la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes sous un angle transversal dans le cadre du Conseil de développement. Selon un récent rapport, la situation continue de s'aggraver en France dans ce domaine. Peu de femmes siègent dans les instances dirigeantes et la réforme territoriale risque de mettre à mal la parité, alors qu'elle est presque respectée à l'heure actuelle dans les Conseils régionaux.

Jean Frébault remarque que le pourcentage de femmes a été augmenté au sein du Conseil de développement, non sans mal.

VII. Conclusion

En réponse à une question posée sur le mode de désignation du Président, Gérard Claisse indique que le Président du Conseil de développement est nommé à son poste par le Président du Grand Lyon. La procédure de désignation varie d'un Conseil de développement à l'autre : certains présidents sont proposés par le président d'agglomération puis désignés par l'Assemblée plénière du Conseil de développement, dans d'autres cas il est désigné- parmi les membres de l'Assemblée plénière. Le président du Conseil de développement du Grand Lyon n'appartient pas à un collège précis.

Gérard Claisse a pris acte du souhait du Conseil de développement de voir créer un comité de suivi des contributions afin d'observer les suites données. Il s'agit d'une piste de progrès prioritaire à ses yeux dans le fonctionnement du Conseil de développement.

Un comité de suivi répondrait à un besoin commun aux représentants de la société civile, aux élus et aux décideurs. Il arrive que certains élus ou techniciens s'interrogent sur l'efficacité du débat public en oubliant que des idées pertinentes n'émanaient pas de leur giron mais de celui de la société civile.

La Commission consultative des services publics locaux est un dispositif dont les missions sont définies par la loi, parmi lesquelles le contrôle des délégations de service public et la résolution des problèmes de qualité du service public. Ce dispositif obligatoire, qui a été institué par la loi « démocratie de proximité », a une efficacité négligeable en France.

Dans l'agglomération lyonnaise, cette instance a cependant beaucoup œuvré pour l'instruction du dossier de l'eau et catalysé les efforts des élus et des services de l'agglomération. Cet exemple démontre la nécessité de mener une évaluation afin de donner du sens à une action et de la corriger.

S'agissant du camp de Roms situé à proximité de la Part-Dieu, le Conseil de développement aurait éventuellement pu avoir une fonction d'alerte. Cependant, une telle action serait aujourd'hui tardive et peu crédible au regard de la mobilisation citoyenne au cours des mois écoulés sur ce dossier. Cependant, le Conseil de développement pourrait mener une réflexion sur la réponse structurelle à apporter sur cette question. La fonction d'alerte requiert de la réactivité et un examen préalable poussé du dossier considéré. Au cours du précédent mandat, le Conseil de développement était intervenu dans un dossier similaire.

Concernant le projet Part-Dieu 2020, Gérard Claisse rappelle que le Conseil de développement n'a pas vocation à être saisi sur les grands projets d'aménagement urbain de l'agglomération. Ainsi, les élus n'ont saisi le CdD ni sur le projet Lyon Confluence, ni sur celui du Carré de Soie, etc.

D'une part, le dialogue sur ces projets s'inscrit dans d'autres dispositifs prévus à cet effet. D'autre part, le Conseil ne serait pas en mesure d'arrêter une position unique sur ces dossiers particulièrement sensibles. Par ailleurs, ces dossiers donnent lieu à la mise en œuvre de dispositifs participatifs *ad hoc* spécifiques.

En revanche, le Conseil de développement a été saisi sur les thématiques de mixité, de densité, de politique de renouvellement urbain et de logement, qui sont transversales aux grands dossiers d'aménagement urbain. Certains membres du Conseil de développement participent au suivi de ces dossiers dans le cadre des comités de suivi participatifs. En cas de nécessité, il est envisageable d'organiser des séances d'information-débat sur chacun de ces dossiers. Le champ d'intervention du Conseil de développement porte sur la stratégie d'agglomération, les politiques publiques, la veille et la prospective d'agglomération.

Enfin, Gérard Claisse souligne que la vocation du Conseil de développement n'est pas de se positionner dans des forums internationaux tels que le G20, même si rien ne lui interdirait de le faire. Bien que la réflexion à l'échelle locale ne soit pas incompatible avec une action globale, la pertinence d'une intervention du Conseil de développement dans le cadre du G20 ne semble pas évidente.

Aux yeux de Jean Frébault, il est essentiel qu'une relation de confiance existe tant avec les membres du Conseil de développement qu'avec le Président de l'exécutif du Grand Lyon.

En conclusion, Jean Frébault relève que les débats de cette séance plénière de rentrée ont conforté la synthèse des propositions d'auto-saisines émergeant des collègues, en complément des chantiers annoncés. Ces débats ont confirmé les trois priorités qu'il avait suggérées en introduction (précarité, patrimoine, participation citoyenne), mais il note également que le thème de la santé s'est nettement dégagé de cette séance.

Les membres du Conseil de développement ont insisté sur la nécessité de croiser la plupart des thématiques – économie solidaire, précarité, santé – dans le cadre d'une approche transversale. Il serait probablement opportun d'en tenir compte lors de la définition de l'agenda du Conseil, en regroupant certains thèmes.

Par ailleurs, le thème de la sécurité a été abordé à plusieurs reprises. Le Conseil de développement ne s'est jamais saisi de cette question auparavant et il serait pertinent d'engager une réflexion en la matière.

Il serait souhaitable que la composition des groupes de travail et des commissions soit pluridisciplinaire : les instances ne sont pas réservées aux experts de la thématique. Si

nécessaire, des membres qui n'auraient pas présenté leur candidature pourraient être sollicités pour rééquilibrer les groupes de travail.

Parallèlement aux réunions du Conseil de développement, les membres ont la possibilité de faire part de leurs remarques ou de leurs suggestions par courrier électronique et de consulter les sites internet et extranet.

Emmanuelle Gueugneau précise que les inscriptions aux différents chantiers resteront ouvertes par web. Un courrier électronique sera envoyé très vite aux membres du Conseil de développement. Les éléments suivants y seront joints : l'invitation à la séance d'information du 6 novembre sur les grands projets de la Ville de Lyon et un calendrier de travail prévisionnel pour la période d'octobre à décembre.

La séance est levée à 20 heures 25.